

# Au fil du Buëch n°10

SYNDICAT DE RIVIÈRE

LE BULLETIN D'INFORMATION DU BUËCH

2017

## Edito



L'année 2017 a été pour le SMIGIBA celle de la préparation d'une évolution de gouvernance en terme de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI). En effet, la compétence GEMAPI nouvellement créée confère aux communautés de communes l'obligation de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée des milieux aquatiques dès le 1er Janvier 2018.

Le syndicat assure déjà cette compétence depuis de nombreuses années dans la vallée du Buëch et a donc anticipé ces évolutions en proposant aux communautés de communes membres des programmes ambitieux pour la vallée du Buëch. En effet, dans le courant de l'année 2017, le PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) a été labellisé pour la vallée du Buëch par les différents services de l'État. Cela souligne la reconnaissance de la qualité du travail du syndicat et offre à la vallée l'opportunité de se doter d'un programme ambitieux en vue de réduire l'exposition aux risques d'inondations et de valoriser la richesse environnementale de nos milieux aquatiques. Au travers de ce programme, nous avons fédéré les partenaires institutionnels qui nous accordent leur confiance en acceptant de financer les actions qui le composent.

En parallèle de ce travail, le Smigiba a poursuivi ses actions primordiales d'entretien des cours d'eau notamment par la gestion de la végétation rivulaire. De la même manière, le syndicat continue de porter une assistance aux

communes dans la réalisation de leurs projets en lien avec les rivières.

D'autre part, les déficits quantitatifs de ressource en eau auxquels est régulièrement soumise notre vallée sont problématiques, notamment en été. Le syndicat est un appui technique pour le comité de pilotage visant à établir des outils de gestion visant à pérenniser l'accès à l'eau tant pour l'irrigation que pour l'eau potable. Les techniciens du Smigiba se sont ainsi impliqués tout au long de l'année notamment auprès des services de la préfecture, du département et de la chambre d'agriculture.

Enfin, nous avons maintenu notre investissement sur le territoire via le programme européen Natura 2000. Gestionnaire de 6 sites Natura 2000, des sommets du Dévoluy aux gorges de la Méouge, le SMIGIBA apporte son soutien à l'agriculture locale grâce à la mise en œuvre de mesures agro-environnementales qui représentent plus de 2 millions d'euros d'aides au monde rural sur 5 ans. Fort de son engagement, le SMIGIBA se voit conforté dans ses actions spécifiques par l'obtention de financements du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural jusqu'en 2021.

Je remercie tous mes collègues, élus et techniciens, pour leur compétence et leur dévouement.

Jacques FRANCOU  
Président du SMIGIBA

[www.smigiba.fr](http://www.smigiba.fr)





# Le Buëch : une rivière et des hommes

## Histoire d'une vallée et d'un territoire rural

Depuis l'Antiquité, la vallée du Buëch est un couloir de passage. Des itinéraires ont toujours existé de part et d'autre de ses rives. Ils ont été empruntés durant de nombreux siècles par les troupeaux transhumants qui venaient de Provence pour paître dans les montagnes pastorales alpines durant l'été.

La rivière elle-même a servi de voie de communication. Elle a été flottable jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Les bois abattus dans les forêts du nord du territoire, particulièrement à Durbon, étaient acheminés par radeau jusqu'à Sisteron où ils poursuivaient leur route sur la Durance pour servir à la construction de navires.

Lieu de passage donc, le Buëch n'est pas pour autant une frontière. Nombreux sont les territoires ou les communes dont l'espace est réparti sur les deux rives. Il aura fallu faire montre d'ingéniosité pour franchir l'impétueux Buëch. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y avait aucun pont entre Sisteron et Serres. La traversée se faisait à gué ou en empruntant des barques comme celle de Saléon. La construction de nombreux ponts, en parallèle avec les aménagements routier et ferroviaire de l'ère industrielle, va accélérer les liens entre les campagnes.

Des aménagements importants vont impacter la rivière à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. De régime torrentiel, elle est réputée comme indomptée. De nombreuses digues sont bâties sur ses berges et permettent la protection contre les crues, la conquête de terres agricoles et l'établissement de canaux d'irrigation. L'agriculture bénéficie de ces travaux ; c'est l'origine de l'arboriculture locale.

S'il a fallu faire des aménagements pour corriger la trajectoire



Reconstitution des radeaux sur la Durance  
(source : mairie Châteauroux les Alpes)

de la rivière, il ne faut pas oublier qu'elle a toujours été une ressource naturelle. Elle a fourni l'eau pour l'irrigation. Ses berges prodiguent des osiers et autres essences végétales. L'énergie hydraulique a permis le développement depuis le Moyen-Age de différentes usines comme les moulins à farine, moulins à huile (de noix), foulons à drap et scieries.



Le Buëch traverse Laragne du Nord au Sud. Les digues en tracé rouge ont permis l'extension de terres agricoles au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Article rédigé par Le SIVU « Les Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui ». C'est un syndicat composé de plusieurs communes dont l'objectif est la mise en valeur du patrimoine culturel local; Il effectue des études, recherches, conçoit et réalise des expositions, des conférences et des animations culturelles et patrimoniales.

Il est présidé par Mme Françoise Garcin-Jacquier.

Les communes adhérentes sont :

Le Bersac, L'Epine, Garde-Colombe, Lazer, Rosans, Saint-Julien en Beauchêne, Savournon, Sigottier, Upaix

## Tourisme et agriculture : les moteurs économiques de la vallée

### Un secteur agricole prépondérant

L'agriculture est une activité prépondérante sur le bassin versant du Buëch. Malgré une baisse du nombre d'exploitations depuis plusieurs années, la surface du bassin destinée aux activités agricoles représente 30% de la vallée du Buëch. L'activité se partage en deux dominantes fortement marquées : l'élevage à l'amont (essentiellement ovins) et l'arboriculture intensive sur la partie aval (culture de pommiers).

L'organisation de cette activité est fortement liée à la ressource en eau. En effet, dans le secteur aval, l'implantation du barrage de Saint Sauveur a permis la mise en place d'une irrigation par aspersion favorisant le développement de l'arboriculture. Sur le secteur amont, les canaux alimentent de manière gravitaire les prairies fourragères destinées à l'élevage.



Vue depuis l'aval du barrage EDF St Sauveur à Serres

### L'attractivité touristique de la vallée



Zone baignade Méouge

Le poids du tourisme dans la vallée du Buëch n'est pas comparable aux autres secteurs du département des Hautes-Alpes. Cependant il n'en est pas moins important. La population saisonnière représente près de 29 000 personnes, soit l'équivalent de la population permanente de la vallée. La tranquillité attire nombre de touristes mais également les possibilités d'activités récréatives. L'office de tourisme des sources du Buëch souligne que la présence de l'eau valorise le territoire en offrant notamment des secteurs de baignade attractifs (les marmites du Diables de La Faurie, les plans d'eau de Veynes et de la Germanette, le Buëch...) et aussi des activités telles que le canyoning ou le kayak (plus rarement). Les gorges de la Méouge jouissent d'une attrait plus fort de part le classement du site en réserve domaniale et la présence de secteurs de baignades accessibles.

OT Sources du Buëch • 04 92 57 27 43 • [www.sources-du-buech.com](http://www.sources-du-buech.com) - avenue commandant Dumont 05400 veynes

OT Sisteron Buëch • 04 92 61 36 50 • [www.sisteron-tourisme.fr](http://www.sisteron-tourisme.fr)

### Préserver la rivière pour développer un territoire

Les activités économiques principales de la vallée du Buëch, agriculture et tourisme, ont un lien fort avec la rivière et utilisent cette ressource. Pour permettre au territoire de poursuivre son développement tant économique que social et culturel, il est primordial de préserver ses milieux naturels aquatiques et leur richesse biologique.

« Trait d'union entre les Alpes et la Provence, le Buëch est une rivière aux multiples facettes. Sa faune variée et patrimoniale (Apron, Ecrevisse à pieds blancs, Castor...) ainsi que ses habitats complexes (adoux, lit en tresses...) en font un cours d'eau de première importance. Cette richesse, encore largement méconnue de la population locale, est fragile et doit-être préservée. »

Yannick POGNART, inspecteur de l'environnement, Agence Française pour la Biodiversité 05

« L'AAPPMA « La Truite du Buëch » agit sur plusieurs leviers qu'elle essaie de développer : la protection du milieu. (...) La Pêche avec son tourisme, développement de divers parcours de pêche attractifs sur le Buëch (...) mais aussi en labellisant un gîte pêche. La transmission des valeurs, avec les ateliers « Pêche Nature » et « découverte des milieux aquatiques » (...). En 2017 ce sont 660 demi-journées jeunes pour 69 d'encadrement. »

J.P CHOFFEL, président AAPPMA La Truite du Buëch 05



Zingel asper (Apron du Rhône)



Ecrevisses à pieds blancs  
(Austropotamobius pallipes)



## Un syndicat de rivière LE PAPI – un projet de prévention des inondations



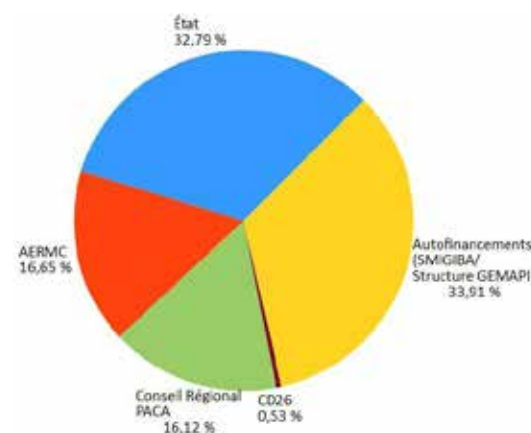
Les nombreux enjeux liés à la présence de la rivière dans la vallée ont conduit les élus à créer une structure à l'échelle du bassin versant pour faire face aux multiples défis à relever. Le SMIGIBA est un syndicat mixte qui regroupe la communauté de communes du Buëch-Dévoluy, la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, la communauté de communes de la Drôme en Baronnies Provençales et la communauté de communes du Diois. Cette organisation à l'échelle du bassin versant permet une gestion intégrée des risques (inondations, érosions) et de l'environnement. Le syndicat est piloté par les élus désignés par ces communautés de communes. Il est doté d'une équipe technique chargée de la mise en œuvre des projets. Il porte assistance aux communes sur les enjeux liés aux milieux aquatiques.

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont reconnus au niveau national. Le SMIGIBA a déposé un projet de PAPI en avril 2017 qui a été labellisé par la Commission Mixte Inondations en juillet 2017.

Le programme du Buëch comporte 28 actions dont la mise en place d'un système d'alerte adapté au bassin versant et une concertation pour la définition des zones à protéger. D'autres actions complémentaires de communication sont prévues : brochures d'information sur les risques, organisation de conférences... Ce programme d'actions, d'un budget d'environ 1,4 millions d'euros, est financé à 32 % par l'État, à 15 % par la région PACA et à 16 % par l'Agence de l'Eau. L'autofinancement, réparti sur 3 ans, s'élèvera à environ 370 000 euros pour le SMIGIBA et à 105 500 euros pour la ou les structure(s) qui porteront la GEMAPI.

La convention du PAPI sera signée lors du comité de rivière le 29 mars 2018 à Eyuigians. Il sera mis en œuvre d'ici à 2020.

Répartition des financements PAPI d'intention du Buëch



## Le contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre » :

Entre 2008 et 2017, le SMIGIBA a porté un contrat de rivière qui a permis d'obtenir des subventions pour la création ou l'amélioration des réseaux et dispositifs d'assainissement collectif des communes. Il a permis également le suivi de la qualité de l'eau, la gestion écologique et la gestion de la ressource en

eau. Des actions ont également concerné la prévention contre les inondations, la communication et l'animation territoriale. En 2018, le SMIGIBA réalisera le bilan des 9 années de mise en œuvre de cet outil de gestion. Une réflexion en faveur d'un second contrat de rivière est d'ores et déjà engagée.



## Des animations pour petits et grands !!!

N'oubliez pas les rendez-vous de l'été ! Chaque année, des animations et sorties découvertes sont proposées sur les différents sites Natura 2000 animés par le SMIGIBA : sorties thématiques (Alpage, rivière, ...), soirées chauves-souris, sorties nocturnes, conférences, etc.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'Office du tourisme proche de chez vous ou consultez l'agenda sur le site internet du SMIGIBA [www.smigiba.fr](http://www.smigiba.fr) ou du réseau Natura 2000 dans les Hautes-Alpes : [www.hautes-alpes.n2000.fr](http://www.hautes-alpes.n2000.fr).



## Programme de financement Européen FEADER

A partir de 2018 et jusqu'en 2021, le SMIGIBA bénéficiera de financement FEADER pour l'animation et la gestion de 6 sites Natura 2000, représentant plus de 50 000 ha.

Bois sénescents

## Outils de gestion ... Contrats Natura 2000

Depuis de nombreuses années des contrats Natura2000, financés à 100% par l'UE et l'État Français permettent de préserver des espèces et des milieux naturels remarquables. Ci-dessous, quelques exemples de contrat Natura 2000 engagés depuis deux ans avec l'appui technique des chargé.e.s de mission Natura 2000 du SMIGIBA...

### Marche sur les sentiers !!!

Au pied des falaises de Céüse, fût découverte en 1853 par M. Boissier l'unique station française connue de Benoîte à fruits de deux sortes (*Geum heterocarpum*). Pour favoriser le maintien de cette population, en 2016, l'Office National des Forêts a signé un contrat Natura 2000 couvrant les 5 prochaines années et assurant la mise en place d'un exclos (excluant la station du piétinement par les grimpeurs et l'abrutissement par la faune). Suite à ces travaux, un suivi de la population a été mis en place, mettant en évidence l'efficacité de cette protection puisque les effectifs de la Benoîte à fruits de deux sortes ont doublé entre 2010 et 2015 !



*Geum heterocarpum*  
Benoîte à fruits de deux sortes

### Prairie fauchée ... plantes préservées !!!

A l'occasion du Printemps des Castors, le SMIGIBA et le Parc naturel régional des Baronnies provençales, en partenariat avec le Centre de soins de la faune sauvage 04-05, ont organisé en mai une journée à Laragne-Montéglin. Michel Phisel a fait découvrir à une trentaine de personnes comment détecter sur le terrain la présence de cet animal discret, puis il a détaillé, lors d'une conférence animée, sa biologie et son écologie.



*Klasea lycopifolia*  
Serratule à feuilles de chanvre d'eau et opération de fauche

### Des mares forestières entretenues !!!

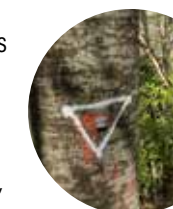
En 2017, l'Office National des Forêts a réalisé des travaux d'entretien sur 2 mares forestières via un contrat Natura 2000 dans la forêt Domaniale de Durbon (Saint Julien en Beauchêne). Ces travaux, réalisés par une entreprise Drômoise et financés à 100%, permettent de pérenniser ces milieux propices à la reproduction des amphibiens et à la conservation des chauves-souris.



Mare Durbon Rioufroid

### Bois mort et biodiversité

En forêt, 30% de la biodiversité se trouve dans le bois mort ! Les forêts vieillissantes sont de véritables sources de biodiversité grâce à la présence de bois de gros diamètre, de bois mort sur pied et au sol, de niches écologiques variées offrant un potentiel d'accueil pour une grande variété d'espèces. Pour laisser vieillir les peuplements forestiers et voir réapparaître des caractéristiques naturelles, des contrats « bois sénescents » sont mis en place. Des arbres présents dans une parcelle forestière sont marqués puis exclus de toute exploitation forestière pour une durée de 30 ans. Une compensation financière est accordée au propriétaire. En 2017, la commune de Ventavon a mis en place ce type de contrat dans sa forêt communale, marqué 91 arbres et reçu 13 400 € en compensation.



## Vous avez dit « GEMAPI » ?

La GEMAPI est l'acronyme de « Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations ». Créée en 2014, cette nouvelle compétence obligatoire a été attribuée aux communautés de communes depuis le 1er janvier 2018. En résumé, elle leur donne la responsabilité de la gestion locale du cycle naturel de l'eau (grand cycle de l'eau) pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau

et pour prévenir les inondations par une gestion globale à l'échelle du bassin-versant. Concrètement, elle comprend l'entretien des rivières, des berges, des boisements de bord de cours d'eau, des zones humides et l'aménagement du bassin-versant pour limiter les risques d'inondation. Cette compétence peut être gérée en régie ou externalisée par transfert ou

délégation auprès d'un syndicat de rivière. Les communautés de communes ont jusqu'au 31/12/2019 pour convenir d'une organisation autour de la GEMAPI. La mise en place de la GEMAPI peut s'accompagner d'une taxe plafonnée, facultative et dont le montant dépend du besoin défini par le programme d'actions à l'échelle d'une communauté de communes.





Le Genévrier thurifère

Les roches calcaires et marneuses sont à l'origine de toutes les particularités observables dans les Gorges de la Méouge. Leur nature tendre a permis à l'eau de se frayer un chemin et d'inciser profondément son lit au cœur du monde minéral. Au printemps, la roche dissoute dans l'eau lui confère des teintes de bleu et de vert laiteux après les épisodes de pluie ou de fonte de neige. Le calcaire et la marne influent également sur la végétation car ils rendent les sols plutôt basiques. Les versants Nord (l'ubac) des falaises sont colonisés par des forêts de Chênes pubescents (*Quercus pubescens*) et de Buis toujours vert (*Buxus sempervirens*) typiques des forêts de pentes sur ce type de sol. Les zones les plus froides abritent des boisements de Hêtres (*Fagus sylvatica*) appelés plus communément « fayard ». Les versants Sud (l'adret) sont peu colonisés par les arbres qui souffrent de la chaleur et du manque d'eau, ce qui limite leur croissance. En effet, les parois rocheuses de calcaire réverbèrent les rayons du soleil faisant ainsi monter la température localement. Elles ne retiennent pas l'eau, indispensable à la vie végétale. L'arbuste emblématique de ces milieux à conditions de vie difficiles est le Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*).

L'eau qui dévale les pentes se charge de calcium au contact des roches. Quand elle chute, ses gouttelettes éclaboussent les parois où le calcaire va précipiter (revenir à l'état de roche) et former ainsi un habitat naturel étonnant : les tufières ! Ces phénomènes de creusement et de reformation de la roche calcaire offrent également un paysage formidable de



Les tufières ou sources pétifiantes

vasques, comme dans le rif. Sur les 700 hectares du site Natura 2000, vous pouvez observer de nombreuses espèces rares ou menacées comme sur les pelouses sèches des plateaux où sont présents l'Apollon (*Parnassius apollo*) ou la Proserpine (*Zerynthia rumina*). La Couleuvre vipérine ondule régulièrement dans les eaux limpides de la Méouge à la recherche de ses proies préférées. Les petits poissons et les amphibiens constituent des mets de choix pour elle. Elle est totalement inoffensive et ne mérite pas le sort que lui réserve bien des humains... une destruction



Un serpent mal aimé et pourtant inoffensif, la couleuvre vipérine



Un papillon fragile et gracieux, l'Apollon

systematique. Comme toutes les espèces de couleuvre, elle se reconnaît par sa pupille ronde, contrairement aux vipères qui ont une pupille fendue comme chez le chat. Elle nage généralement de façon totalement immergée (bien qu'elle puisse nager en surface pour venir respirer) alors que les très rares vipères qui osent s'aventurer en milieu aquatique restent invariablement en surface pour nager. Comme toutes les espèces de serpents en France, ses populations sont en déclin. D'ailleurs cette espèce est protégée. Le mieux est donc de s'éloigner si vous en avez peur ou de l'observer sans bouger pour la voir chasser !

**La Méouge est assez généreuse pour que chacun, humains comme animaux sauvages, puissent s'y baigner de son côté !**

## L'Ailante, un envahisseur résistant !

Les Ailantes (*Ailanthus altissima*) sont des arbres exotiques envahissants. Ils sont présents dans les Gorges de la Méouge et ont déjà fait l'objet de travaux d'élimination en 2014. Certains d'entre eux ayant repoussé, il est prévu de réaliser de nouveaux travaux pour limiter leur expansion. En effet, ces arbres concurrencent la forêt de chênes qui pousse normalement sur les pentes calcaires de ce site. Cette forêt autochtone présente une biodiversité précieuse qu'il faut préserver. C'est pourquoi l'inventaire des Ailantes a été mené durant l'été 2017 sur ce site Natura 2000.

Si cette espèce envahissante est présente dans vos jardins, soyez vigilants à ne pas la disperser ! Ne jetez surtout pas les branches et les plants arrachés dans la nature. Renseignez-vous auprès de votre déchetterie si elle est en mesure de traiter cette espèce envahissante. Sinon le meilleur moyen d'en éliminer les rémanents est de les brûler après leur arrachage.

## Comment reconnaître un pied d'Ailante ?

Le tronc de cet arbre est gris et lisse. Il peut atteindre jusqu'à 30 m de haut. Des fissures peuvent apparaître sur les sujets âgés, donnant un aspect plus rugueux. Les feuilles sont composées et peuvent mesurer jusqu'à plus de 50 cm de long. Les folioles (sous division du limbe de la feuille) sont disposées par paires (jusqu'à plus d'une vingtaine). Les jeunes branches sont duveteuses et brunâtres. Les pieds sont dioïques : c'est-à-dire que les plants sont soit mâle soit femelle. Les graines sont protégées par des samares (aile membraneuse qui enveloppe une graine unique) ce qui améliore leur dispersion.



Une espèce envahissante et difficile à éliminer : l'Ailante !

Pour tout conseils et renseignements, vous pouvez appeler l'animatrice du site Natura 2000 : Clémentine GAND • 06 73 41 58 17 • [cgand.smigiba@orange.fr](mailto:cgand.smigiba@orange.fr)

## Comment reconnaître un pied d'Ailante ?

Les Gorges de la Méouge sont un lieu touristique très fréquenté, surtout en été. Les lieux de stationnement étant limités et rapidement saturés lors des beaux jours, il est séduisant pour les baigneurs de se garer sur des secteurs plus éloignés. Ils sont alors tentés de descendre jusqu'à la rivière au travers de la végétation. Les pentes bordant la Méouge sont des milieux très sensibles à l'érosion car le sol est composé de calcaires et de marnes très friables. Les nombreux « chemins sauvages » ont impacté la végétation particulière qui s'y développe. En 2014, des travaux ont été réalisés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 pour rediriger le cheminement des visiteurs vers des chemins identifiés grâce à

une signalétique dédiée.

Ces travaux sont une réussite, malgré la dégradation de certains totems. La repousse de la végétation y est progressive mais commence à montrer des premiers signes positifs d'une reconquête par les habitats naturels. Malheureusement sur certains anciens sentiers, le tassement du sol ayant été très important, seul des espèces invasives, comme l'Ailante, ont pu repousser. Nous vous remercions donc d'emprunter les chemins officiels afin de préserver le paysage et de ne pas favoriser l'installation de l'Ailante (espèce envahissante contre laquelle une lutte est menée dans les gorges cf. article ci-contre).



Les vasques et cascades du rif



Les totems au bord de la route vous indique le chemin à suivre pour accéder à la rivière sans abîmer la nature. Suivez-les !



# Retours sur les crues de novembre 2016

Entre les 22 et 25 novembre 2016, la vallée du Buëch a été soumise à plusieurs séries d'événement de type « Cévenole » aussi appelé « pluie intense méditerranéenne ».

Les cumuls de précipitations de l'épisode du 22 novembre 2016 ont été de l'ordre de 150 mm au Saix ou à Laragne. Le 25 novembre, les cumuls mesurés ont été de l'ordre de 81 mm au Saix et de 68 mm à La Faurie.

A titre d'exemple, le cumul annuel des précipitations sur le bassin versant est compris entre 950 et 1100 mm, il est donc tombé l'équivalent de 2 mois de pluies le 22 novembre au Saix et à Laragne.

Ces pluies ont entraîné une crue du Buëch et de ses affluents d'une période de retour de 15 à 20 ans. La période de retour est la moyenne à long terme du nombre d'années séparant 2 crues de la même intensité.

Sur la commune de Trescléoux, un glissement de terrain dans la Blaisance en crue a entraîné un débordement sur la RD949 et l'inondation d'une habitation.

A Veynes, une incision du lit a eu pour conséquence un sapement de berges sur une longueur de 150 m sous la digue de la RD648.

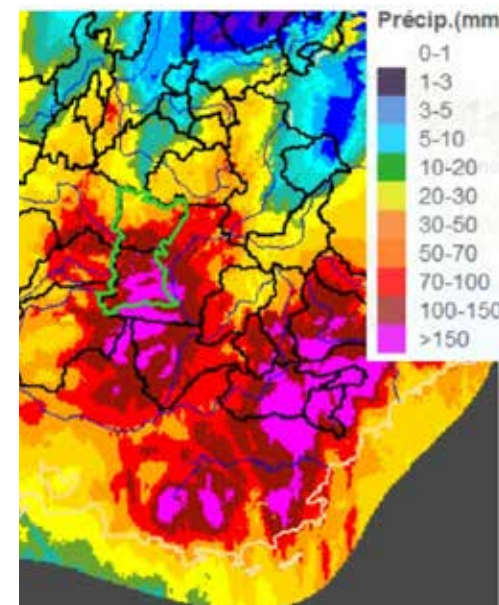
Barret-sur-Méouge (23 novembre 2016)



Les communes de Saint-Julien-en-Beauchêne et de Trescléoux ont été reconnues en état de catastrophe naturelle suite à ces événements.

Le SMIGIBA a apporté un appui technique aux communes et aux propriétaires riverains pour la rédaction de cahier des charges des travaux et pour l'organisation desdits travaux de consolidation de berges par des techniques végétales.

Si vous avez des photos de crues sur le bassin versant du Buëch ou de ses affluents, vous pouvez nous les transmettre sur le site internet du SMIGIBA en précisant le lieu où elles ont été prises ainsi que la date précise de la prise de vue ou par mail : smigiba05@orange.fr.



Précipitations sur 48h - 21-23 novembre 2016

Sur la commune de Barret-sur-Méouge, une canalisation d'eau potable traversant la rivière a été emportée.

A Saint-Julien-en-Beauchêne, la culée en rive droite du pont de Baumugne a été fissurée créant un risque de déstabilisation de la RD1075.

Suite à la crue le lit du Buëch s'est incisé à la Faurie, mettant à nu les fondations de la protection de berge de la digue des Levas. Des travaux de confortement ont été réalisés.

Crue de la Blaisance - Trescléoux (23 novembre 2016)



## Saint-Julien-en-Beauchêne



Fissures sur la culée du pont (octobre 2017)

Suite aux travaux (décembre 2017)

## Champ Croze



Le Buëch a créé un nouveau lit au travers d'une terre agricole, perte de terres agricoles de 1,5 ha (décembre 2016)

## Laragne



Erosion au niveau d'un verger (décembre 2016)

Consolidation des berges avec des souches câblées (septembre 2017)

## Eygallayes



Anse d'érosion au pont de la Saulce (décembre 2016)

Confortement des berges en génie végétal (janvier 2018)

## Informations pluies-inondations



Une campagne de prévention des inondations liées aux pluies méditerranéennes intenses a été créée en 2017 par le préfet de la Région PACA, également préfet de la Zone de Défense et de sécurité Sud. Elle a pour but de mettre en place des outils de communication sur les risques liés à ces pluies intenses et sur les bons comportements à adopter en cas d'inondation.

La Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence sont directement concernées par cette campagne, les Hautes-Alpes bien que limitrophes et également touchées par ces phénomènes n'ont pas été incluses dans cette campagne de communication. Néanmoins, nous vous invitons à vous renseigner sur les 8 comportements à adopter en consultant le site :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/campagne-pluie-inondation>



Confortement des berges et création d'épis et creusement d'un chenal (février 2017)

## Barret-sur-Méouge



Une anse d'érosion s'est agrandie avec la crue (décembre 2016)



Confortement des berges par pieux et arbres câblés (décembre 2017)



# Les interventions du SMIGIBA en 2017

## Protection d'une berge à l'amont du pont de la Saulce, commune d'Eygelayes

La Saulce, petit hameau de sept habitations, est situé sur la commune d'Eygelayes et desservi par un pont enjambant la Méouge (accès unique). La crue de l'automne 2016 avait fortement endommagé la rive droite en amont du pont, mettant en péril la stabilité de celui-ci.

Compte-tenu de l'enjeu que représente l'usage de cet ouvrage pour les habitants de ce quartier, des travaux devaient être entrepris rapidement. Au printemps 2017, le SMIGIBA a remis une étude technique, comprenant une estimation du montant des travaux, à la commune d'Eygelayes afin que celle-ci puisse engager des recherches de financement.

Sur le plan technique, la solution retenue

s'est orientée sur une technique de protection de berge dite «mixte», c'est à dire une partie en génie civil et une autre en génie végétal. Etant donné qu'il s'agit de protéger un pont, 3 niveaux de protection ont été employés : protection du fond du lit, du pied de talus et du talus de berge, il s'agit donc d'une protection intégrale. Au préalable, le banc de graviers qui était situé au milieu du lit a été purgé puis les alluvions ont été remblayés sur la rive droite de la Méouge.

Un sabot para fouille en blocs d'enrochement a été aménagé au pied du talus de berge et enfoui au fond du lit (invisible). Par la suite, des fascines de saules ont été aménagées au pied du

talus. Des pieux de bois ont été battus à la pelle mécanique puis des branches de saules sont insérées entre ces pieux. Le reste du talus de berge a été protégé par une couche de branches à rejets. Les branches de saules sont fixées également par des pieux de châtaignier et recouvertes d'un géotextile naturel en fibre coco.

Les saules pourpres vont rejeter pour former une véritable haie arbustive. Après quelques années, le système racinaire puissant des saules protégera durablement l'intégralité du talus des sappelements lors des crues. De plus, ce type d'aménagement est bénéfique pour la faune peuplant le milieu aquatique.



AVANT



APRÈS

Erosion après la crue de novembre 2016, risque de contournement du pont

Vue de la berge Après les travaux de restauration de la berge (janvier 2018)

## Travaux d'entretien de la ripisylve

Chaque année le SMIGIBA réalise des travaux d'entretien de la végétation des berges (ripisylve) du Buëch et de ses affluents. Depuis 8 années, plus de 70 km de berges du Buëch et 61 km de linéaire de ses affluents ont été entretenus.

En 2017, les travaux ont été entrepris sur les communes de Trescléoux (Blaisance), Garde – Colombe (Blaisance), la Faurie (Buëch), Lus la Croix Haute (Merdari), St-Julien-en-Beauchêne (Grand Buëch), Barret sur Méouge (Méouge), Salérans (Méouge) et Ladoux, Pont de Chabestan (Petit

Buëch), Aspres sur Buech (Grand Buëch), Aspremont (Grand Buëch), Laborel (Céans et Biaou des Armoux), Lachau (Méouge) et Orpierre (Céans).

Les interventions sur les affluents du Buech sont orientés vers de l'entretien «classique» de tronçon de berge. parfois quelques points ponctuels ont été traités comme par exemple l'évacuation d'un embâcle volumineux générant des érosions avec des enjeux d'intérêt général. Sur les plus grands cours d'eau (Buëch et Méouge), les travaux ont essentiellement consisté au

«désembâclement» de certains tronçons de cours d'eau, l'objectif étant de limiter l'impact du transport de gros bois flottés lors des crues. En dehors des tronçons endigués du Buëch dans les traversées «urbaines», il n'est pratiquement plus programmé d'abattage d'arbre sur les berges des grands cours d'eau au regard de la densité et de la largeur de la ripisylve. Pour des raisons économiques et écologiques, il est préférable de récupérer et de sortir ces bois lorsqu'ils sont encroués au milieu du lit dans les secteurs «à enjeux».



Enlèvement d'embâcles dans le lit de la Méouge

## Travaux d'essartement et de scarification

Dans le bulletin de 2015, nous avons expliqué les enjeux des travaux de scarification des iscles: bancs de graviers également appelés atterrissements. Dans certains secteurs, les iscles se végétalisent de manière importante et ne sont plus remobilisés lors des crues sur les cours d'eau qui tressent, comme par exemple: le Maraize, la Méouge ou le Buëch. Cela contraint la rivière dans un espace plus restreint et peut entraîner des dégradations

sur les ouvrages (ponts, digues) ou des débordements lors des crues. Cependant, ces iscles sont aussi des abris pour le développement de la flore (Pavot jaune) et de la faune (Castor) et nécessitent donc un suivi particulier. En 2017, le syndicat a donc poursuivi ce type d'interventions de manière très sélective notamment à Barret sur Méouge en fonction des enjeux hydrauliques et environnementaux.

## GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

En période sèche (entre juin et fin septembre) également appelée « étiage estival », le SMIGIBA met en place un réseau de suivi des débits en de nombreux points du bassin versant du Buëch. Des sondes de mesures des hauteurs et des températures de l'eau sont installées temporairement. Afin de relier les données de hauteur à une valeur de débit, des jaugeages sont réalisés régulièrement. Ce suivi est également soutenu techniquement par le Conseil Départemental des Hautes Alpes et la Direction Départementale des Territoires. Afin d'améliorer la connaissance sur les volumes prélevés en période de sécheresse, un suivi complémentaire a été engagé en 2015, pour suivre les volumes d'eau dérivés à des fins agricoles. Pour affiner ce travail, une dizaine de canaux seront instrumentés en 2018 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes et le Département des Hautes Alpes. L'objectif est d'améliorer la connaissance des volumes prélevés en lien avec les débits naturels des cours d'eau.



# Méli mélo des mots du Buëch



|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| E | G | D | U | A | P | A | R | C | I | E | C | B |
| M | C | O | U | A | E | B | R | A | B | C | H | A |
| U | H | R | A | Z | U | R | E | S | V | Z | E | E |
| R | A | H | E | A | B | L | E | T | T | E | V | N |
| I | B | E | N | V | A | I | R | O | N | L | E | A |
| N | O | R | P | A | I | U | Q | R | U | C | S | G |
| B | T | O | V | T | I | S | W | P | O | N | N | Y |
| M | O | N | P | T | R | O | S | A | L | I | E | R |
| L | I | B | E | L | L | U | L | E | D | C | X | H |
| L | N | E | L | L | E | R | T | S | I | P | I | P |
| O | G | L | E | A | P | Z | A | S | N | M | B | E |
| C | A | M | P | A | G | N | O | L | R | T | I | M |
| H | O | T | E | U | G | E | M | U | Y | R | L | A |
| E | R | V | U | E | L | U | O | C | Q | T | S | P |
| M | B | P | G | R | I | F | F | N | P | I | E | E |

**Les mots suivants sont cachés dans la grille. A vous de les trouver!**  
**Toutes les lettres de la grille ne sont pas à utiliser.**

|           |            |           |             |
|-----------|------------|-----------|-------------|
| ABLETTE   | CASTOR     | FOURMI    | PIPISTRELLE |
| ALYTE     | CHABOT     | GUEPE     | ROSALIE     |
| APRON     | CHEVESNE   | HERON     | TRUITE      |
| AZURE     | CINCLE     | LIBELLULE | VAIRON      |
| BARBEAU   | COULEUVRE  | LOCHE     |             |
| BLAGEON   | CRAPAUD    | MURIN     |             |
| CAMPAGNOL | ECREVISSES | PHRYGANE  |             |

Le SMIGIBA a produit des **films sous 3 formats présentant la vallée du Buëch, ses richesses naturelles et le fonctionnement de la rivière.** Ils expliquent les enjeux liés à la gestion de l'eau et expliquent le rôle du syndicat. Réalisé par Vision primordiale films ils seront mis à disposition sur internet et auprès des communes, offices de tourisme. Des projections seront organisées prochainement dans différentes communes. Vous pourrez retrouver les informations sur le site du syndicat.

## LE SMIGIBA

(Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents)

- ▶ 24 élus
- ▶ 4 Communautés de communes membres
- ▶ 550 km de cours d'eau
- ▶ 9 employés
- ▶ 6 sites Natura 2000 (Buëch, Marais de Manteyer, Gorges de la Méouge, Dévoluy Durbon Charance Champsaur, Ceüse Montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne, Montagne de Saint-Genis et Bec de Crigne)
- ▶ 1 contrat de rivière «Buëch vivant, Buëch à vivre»
- ▶ 1 PAPI

## LE SMIGIBA

Maison de l'intercommunalité  
 05140 ASPRES-SUR-BUECH  
 Tél. 09 66 44 21 26  
 smigiba@orange.fr  
 www.smigiba.fr



**CRÉDITS**  
 Directeur de publication : J. Francou - Textes et photos : SMIGIBA, sauf mentions contraires -  
 Conception graphique : Cam et Léon - www.cam-et-leon.com - Impression : Imprimerie des Alpes - Label imprim'vert - Papier PEFC - Encres végétales



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

